



TREMOUILLE SAINT LOUP

Compte rendu de la séance du vendredi 24 septembre 2021

sous la présidence de Monsieur Bruno EYZAT

Présents : Bruno EYZAT, Alexander CONSTANTIN, Andre AUBERT, Guy BOYER, Eliane MAGNY, Samuel AUBERT, Jean-Claude PARREY, Bernadette ROUSSEAU, Alexandre GUILLAUME

Secrétaire(s) de la séance : Bernadette ROUSSEAU

Délibérations du conseil:

1-Modification des emplacements des panneaux d'agglomération EB 10 et EB 20

En raison de la vitesse excessive des automobilistes sur la départementale RD73, compte tenu de la topologie des lieux et du profil de la voirie, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de déplacer les panneaux d'agglomération situés RD 73 PR 30+512 (côté haut) et RD 73 PR 31+283 (côté bas).

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal ACCEPTE la proposition.

2-Indemnité au Père Michel MALVEZIN

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier émanant du Père Michel MALVEZIN, curé de la Paroisse, sollicitant la commune pour une indemnité de gardiennage .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré- 1 pour 2 abstentions 6 contre- décide de ne pas accorder d' indemnité de gardiennage .

3-Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier

-Election par le Conseil Municipal de deux propriétaires de biens fonciers titulaires et d'un propriétaire de biens fonciers suppléant:

Ont obtenu au premier tour:

Madame Nadine JUILLARD	9 voix
Monsieur Samuel AUBERT	8 voix
Monsieur Charles AUBERT	8 voix

Mme Nadine JUILLARD et M. Samuel AUBERT sont élus membres titulaires et M.Charles AUBERT est élu membre suppléant.

-Désignation de deux propriétaires forestiers titulaires et de deux propriétaires forestiers suppléants:

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal désigne Alexandre GUILLAUME et Daniel LEVET comme propriétaires forestiers titulaires; Jean François BOYER et Gérard DELBOS comme propriétaires forestiers suppléants.

4-Adhésion au CNAS

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de Mairie de TREMOUILLE SAINT-LOUP.

Après une analyse des différentes possibilités de mise en oeuvre d'une Action Sociale de qualité répondant aux différents besoins que les personnels pourraient rencontrer, tout en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents:

- De se doter d'une action sociale de qualité permettant de renforcer la reconnaissance de ses salariés et l'attractivité de la collectivité en adhérant au CNAS à compte du 1er septembre 2021, (cette adhésion sera renouvelée annuellement par tacite reconduction) et autorise en conséquent, Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS.
- De verser au CNAS une cotisation annuelle de 212 euros par agent soit 636 euros. La cotisation de 2021 ne sera calculée qu'à compter du 1er septembre.
- De désigner Monsieur Bruno EYZAT membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu pour représenter la Mairie de TREMOUILLE SAINT-LOUP au sein du CNAS.
- De faire procéder à la désignation parmi les membres du personnel bénéficiaire du CNAS d'un délégué agent pour représenter la Mairie de TREMOUILLE SAINT-LOUP, Madame Cécile BESSET a été désignée.
- De désigner un correspondant parmi le personnel bénéficiaire CNAS - qui serait un relais de proximité entre le CNAS auprès des bénéficiaires afin de conseiller et d' accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion - et de mettre à sa disposition le temps et les moyens nécessaires à sa mission: Madame Cécile BESSET a été désignée.

5-Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le CU a été accordé pour la parcelle D211 située dans le bourg sur une longueur de 50 m.

